

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2024_4_12

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 31

Votants : 34

Objet : Val de Flore saison
2024

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 23 avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 16 Avril 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur DOUTEAU Patrice, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur GUITTON Claude, Madame PICAUVILLE Maryse

Pouvoirs :

Monsieur BARATON Yvon a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur BIRE Ludovic a donné pouvoir à Monsieur LEGERON Vincent

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSALUT Annie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Madame TEXIER Valérie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur CLEMENT Philippe

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Mme Sauze, Vice-Présidente en charge du Tourisme expose.

L'accueil touristique au Val de Flore ne sera plus assuré par l'association Maison du Patrimoine, mise en liquidation au 31 décembre 2023.

Afin de ne pas fermer le site, il est proposé de maintenir un accueil saisonnier en 2024 selon les modalités suivantes :

- recrutement d'un saisonnier 20h00 par semaine (en formation du 24 au 30 juin 2024) pour assurer une ouverture du site du 1er juillet au 22 septembre 2024, du jeudi au dimanche aux créneaux horaires suivants :
 - o Juillet / août : 15h00 - 20h00
 - o septembre : 14h30 - 19h30
- accès des visites groupées uniquement pour les services internes CCVG (SEJ) et le CSC
- maintien des animations programmées pour la saison 2024 en accord avec le jardinier éco-conseils des espaces verts :
 - o Rendez-vous aux jardins le dimanche 2 juin 2024 (présence du jardinier éco-conseils)
 - o Exposition "Traversée sur le Thouet" (collaboration SMVT /association Camera Natura) du 5 juillet au 22 septembre 2024. Vernissage exposition : 17 juillet à 18h00
 - o Journée Européenne du patrimoine les 21 et 22 septembre 2024
- maintien de la gratuité d'accès au site

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur
Vu le site du Val de flore, propriété de la Communauté de communes Val de gâtine
Vu la compétence en matière de gestion des zones touristiques
Vu la décision du Bureau communautaire en date du 29 janvier 2024 portant création des emplois non permanents pour accroissement saisonnier pour l'année 2024, notamment la création de 2 postes d'adjoint du patrimoine à temps non complet pour assurer l'animation touristique

Considérant l'intérêt écologique et touristique du site du Val de Flore
Considérant que la convention signée avec l'association Maison du Patrimoine pour l'animation et l'accueil du Val de Flore est caduque en raison de la mise en liquidation de l'association au 31 décembre 2023

Sur avis favorable du Bureau communautaire en date du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communauté **DECIDE à l'unanimité**

- **D'approuver l'organisation de la saison 2024 sur le site du Val de Flore comme indiqué**
- **D'autoriser le Président à recruter un agent d'accueil saisonnier à 20 h/semaine pour assurer l'accueil du site du Val de Flore comme indiqué**
- **De charger le Président ou son représentant par délégation à signer tout document afférent**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté de communes Val de Gâtine**

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 23/04/2024
Publié le 30/04/2024
Transmis en sous-préfecture le 30/04/2024

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

